



Communiqué

Le 19 janvier 2009

LANCEMENT DU PROGRAMME PROVINCIAL DE CARTE D'IDENTITÉ PLUS

Cette solution de rechange abordable au passeport permettant de passer la frontière américaine en voiture coûtera seulement trente dollars

La nouvelle carte d'identité Plus (CI Plus) introduite par le Manitoba comme solution de rechange moins chère au passeport permettra de voyager aux États-Unis par voie terrestre ou maritime, a annoncé aujourd'hui le procureur général, M. Dave Chomiak.

Le gouvernement provincial a adopté cette semaine des mesures législatives autorisant le lancement de ce programme facultatif, qui aidera les Manitobains et Manitobaines de se conformer aux nouveaux règlements américains de sécurité frontalière en vigueur à partir de juin 2009. La carte d'identité Plus sera une solution de rechange plus abordable et plus pratique pour les résidents manitobains qui choisiront de l'utiliser au lieu d'un passeport pour voyager aux États-Unis par voie terrestre ou maritime, a précisé M. Chomiak.

Les Manitobains et Manitobaines qui ont déjà un passeport peuvent également se procurer cette carte de taille portefeuille et la porter sur eux en tout temps. Ils pourront ainsi faire des visites spontanées aux États-Unis par voie terrestre ou maritime.

Les Manitobains et Manitobaines seront les premiers au Canada à pouvoir obtenir un substitut approuvé et abordable au passeport pour se rendre aux États-Unis par voie terrestre ou maritime. La carte d'identité Plus du Manitoba en est maintenant aux derniers stades d'approbation par le gouvernement américain.

« Cette nouvelle carte sera offerte à la population du Manitoba sur une base volontaire, et nous nous attendons à ce qu'elle devienne très populaire. En plus d'être moins chère qu'un passeport, cette nouvelle carte comportera plusieurs éléments de sécurité et sera plus facile à garder sur soi, a indiqué M. Chomiak, qui est également le ministre responsable de la Société d'assurance publique du Manitoba, laquelle est responsable de ce nouveau programme.

À partir du 2 février, tout citoyen canadien qui habite au Manitoba pourra présenter une demande pour obtenir cette carte, en prenant rendez-vous auprès d'un courtier Autopac ou d'un centre de services de la Société d'assurance publique du Manitoba afin de passer l'entrevue qui déterminera son admissibilité au programme CI Plus.

« Il s'agit d'un pas important dans notre lutte pour voir à ce que le commerce et les voyages transfrontaliers ne soient pas interrompus en raison des nouvelles exigences américaines de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental, a expliqué Vic Toews, président du Conseil du Trésor, au nom du ministre de la Sécurité publique, Peter Van Loan. En même

temps, nous respectons les normes de sécurité élevées. Carte d'identité et permis de conduire améliorés représentent un substitut acceptable et sûr au passeport aux postes frontaliers terrestres et maritimes. Je suis fier que nos efforts aboutissent à cette reconnaissance. »

Caractéristique de la carte d'identité Plus

- La carte d'identité Plus coûtera 30 \$ pour les conducteurs ayant un permis de conduire valide du Manitoba et 50 \$ pour les autres, soit entre 50 et 70 \$ de moins qu'un passeport (coût de la photo inclus). Le coût supplémentaire pour les gens qui n'ont pas de permis de conduire du Manitoba s'explique par le temps supplémentaire requis pour créer un compte et vérifier l'identité.
- Ce programme sera volontaire et offert à tous les citoyens canadiens qui demeurent au Manitoba et qui répondent aux critères d'admissibilité. L'échange de renseignements personnels entre la Société d'assurance publique du Manitoba et les gouvernements du Canada et des États-Unis se fera sur consentement écrit.
- Les personnes qui souhaitent faire une demande devraient d'abord lire le *Guide du demandeur de carte d'identité Plus du Manitoba*, qui renferme tous les détails concernant les renseignements personnels qui seront échangés. La Société d'assurance publique du Manitoba publiera sous peu ce guide sur son site Web.
- La carte ne peut être utilisée que pour entrer aux États-Unis par voie terrestre ou maritime. Elle ne sera pas acceptée dans les aéroports ni pour entrer dans d'autres pays. Les citoyens canadiens qui prévoient se rendre aux États-Unis par avion, faire un transfert d'avion aux États-Unis ou se rendre à l'étranger ont besoin d'un passeport.
- La carte facilitera le passage aux postes frontaliers, puisqu'elle comprend une puce d'identification par radio fréquence pouvant être lue jusqu'à une distance de 4,5 m par les scanographes spéciaux installés aux postes frontaliers américains.
- La puce possède un numéro d'identification unique qui récupère l'information stockée dans une base de données protégée de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), base de données qui est située au Canada.
- Afin de protéger les renseignements personnels du porteur, la carte sera fournie dans une enveloppe protectrice afin d'éviter que la puce puisse être lue à des moments autres que ceux voulus. Elle sera de la taille d'une carte de crédit et facilement transportable dans un portefeuille.
- Les éléments de sécurité de la carte d'identité Plus seront inclus dans le permis de conduire du Manitoba lorsque la province passera au nouveau permis de conduire en une seule partie. Les conducteurs qui auront déjà une carte d'identité Plus pourront alors la convertir en un permis de conduire sécurisé, s'ils le désirent. Sous réserve de l'approbation des États-Unis, ce permis sécurisé sera également considéré comme un substitut acceptable au passeport pour entrer aux États-Unis par voie terrestre et maritime.
- Pour obtenir une carte d'identité Plus avant d'en avoir effectivement besoin, il est important de prendre rendez-vous le plus tôt possible. Les personnes qui attendront mai ou même

avril pour prendre rendez-vous découvriront probablement qu'il leur sera impossible d'obtenir un rendez-vous avant bien après le 1^{er} juin.

- La Société d'assurance publique du Manitoba pourra donner près de 1 000 rendez-vous par jour ouvrable dès le début du mois de février. La Société suggère donc de contacter rapidement un agent d'Autopac pour prendre rendez-vous dans un centre d'identité Plus de la Société.

M^{me} Marilyn McLaren, présidente et directrice générale de la Société d'assurance publique du Manitoba, a affirmé que, en ce concerne la collecte, l'échange et la protection des renseignements personnels des demandeurs, la Société et le gouvernement travaillent avec l'ombudsman du Manitoba pour s'assurer que le programme respecte les lois manitobaines sur la protection des renseignements personnels et tienne compte des meilleures pratiques pour protéger la vie privée des titulaires de carte. Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du programme seront protégés par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* du Manitoba et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*.

« La Société a toujours su bien collaborer avec les Manitobains et Manitobaines et, surtout, a toujours bien su protéger leurs renseignements personnels tout en offrant des services d'assurance automobile et la délivrance des permis de conduire, a expliqué M^{me} McLaren. L'objectif du Programme de cartes d'identité Plus du Manitoba est d'offrir aux Manitobains et aux Manitobaines un substitut sûr et peu coûteux au passeport afin d'accélérer leur passage à la frontière ».

À quelques exceptions près, dès le 1^{er} juin, tous les citoyens canadiens de 16 ans et plus devront présenter un passeport ou un substitut approuvé pour entrer aux États-Unis par voie terrestre et maritime. Cette nouvelle règle américaine s'applique déjà au transport aérien vers les États-Unis. Pour en savoir plus sur les nouvelles exigences américaines pour les citoyens canadiens, veuillez consulter le site Web de l'ASFC (www.cbsa.gc.ca).

Les versions régulière et sécurisée du permis de conduire en une partie seront présentées vers la fin de l'année 2009. D'ici 2010, tous les conducteurs seront détenteurs d'un permis en une partie.

- 30 -

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX EN ANNEXE